



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire n° 4724 du 06/02/2014

**Maîtres et professeurs de religion** – Complément de prestations (Article 22 bis – A.R. du 25 octobre 1971).

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir du
- Du 05/02/2014 au 28/02/2014

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 28/02/2014
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

Complément de prestation,  
maître de religion et  
professeur de religion

### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Pour information

- Aux Préfets et coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux organisations syndicales.

**Signataire**

Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement  
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Julien NICAISE  
Directeur général

**Personnes de contact**

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**OBJET : Maîtres et professeurs de religion – Complément de prestations (Article 22 bis – A.R. du 25 octobre 1971).**

Par la présente, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur la disposition de l'article 22 bis de l'arrêté royal du 25 octobre 1971 fixant le statut des maîtres et professeurs de religion qui prévoit que tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction à prestations incomplètes peut solliciter l'obtention d'un complément de prestations, pour autant que ce complément ne soit pas nécessaire pour compléter la charge d'un membre du personnel visé à l'article 6 bis, alinéa 1er, 5° à 11°<sup>1</sup>.

Dans le respect des conditions rappelées ci-dessus, le membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction à prestations incomplètes peut obtenir et, à sa demande, conserver, pour une durée indéterminée, avec comme date limite extrême le dernier jour de l'année scolaire, un complément de prestations constitué :

- dans l'établissement où il est affecté à titre principal ou à titre complémentaire, de périodes de cours temporairement vacantes relevant de la fonction dans laquelle il est nommé à titre définitif;
- dans un ou plusieurs autres établissements, de périodes de cours temporairement ou définitivement vacantes relevant de la fonction dans laquelle il est nommé à titre définitif.

J'attire votre attention sur le fait que les périodes susmentionnées sont rémunérées à titre temporaire et ne permettent donc pas au membre du personnel à qui le complément de prestations est octroyé de bénéficier, pour ces périodes, des droits attachés aux situations administrative et pécuniaire de membres du personnel nommés à titre définitif.

### **Introduction de la demande de complément de prestations.**

La demande de complément de prestations doit être introduite, à l'aide du formulaire ci-joint, et être accompagnée du formulaire complété reprenant l'ensemble, pour tous les réseaux, des nominations à titre définitif dont bénéficie le membre du personnel.

**Remarque** : Les membres du personnel qui sollicitent un complément de prestations pour plusieurs fonctions dans lesquelles ils sont nommés à titre définitif mais à charge incomplète, doivent compléter une demande différente par fonction.

---

<sup>1</sup> Ces prestations ne doivent pas être nécessaires pour compléter la charge de membres du personnel

- rappelés provisoirement à l'activité de service dans une autre fonction que celle à laquelle ils sont nommés à titre définitif ;
- pour les prestations qui leur sont confiées à titre de complément d'horaire ;
- bénéficiant d'un changement provisoire d'affectation ;
- stagiaires, dans l'ordre inverse de leur classement ;
- pour les prestations qui leur sont confiées à titre de complément de charge ;
- rappelés provisoirement à l'activité de service dans la fonction à laquelle ils sont nommés à titre définitif et
- rappelés à l'activité de service pour une durée indéterminée.

La demande ainsi que les documents doivent être envoyés sous pli recommandé à la poste, **le 28 février 2014** au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des personnels de l'enseignement  
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction de la Carrière  
Bureau 3<sup>E</sup>317  
Complément de prestations – Maîtres et professeurs de religion  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES**

Merci d'assurer une large diffusion de la présente circulaire, par exemple en l'affichant dans votre établissement.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration

Julien NICAISE  
Directeur général

**Demande d'obtention d'un COMPLEMENT DE PRESTATIONS formulée par un membre du personnel NOMME A TITRE DEFINITIF dans une FONCTION A PRESTATIONS INCOMPLETES.**

1. Concerne la religion : .....

2. NOM, Prénom : .....

Matricule : .....

Rue : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité .....

Téléphone : .....Gsm : .....

Adresse Mail : .....

3. Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) et pour laquelle vous demandez un complément de prestations : .....

4. Possédez-vous d'autres nominations (quel que soit le réseau) ? Oui - Non<sup>2</sup>

Si oui, veuillez compléter le formulaire concernant les différentes nominations.

5. AFFECTATION A TITRE PRINCIPAL (concerne la fonction reprise en 3)

Etablissement de votre affectation principale (nom et adresse) :

.....  
.....

Nombre de périodes pour lequel vous avez la garantie de traitement <sup>3</sup>: .....

Nombre de périodes réellement prestées dans cette affectation : .....

En cas de perte partielle de charge, précisez les périodes que vous avez reçues en compensation (établissement, nombre de périodes et à quel niveau- primaire, secondaire inférieur ou secondaire supérieur) :

.....  
.....  
.....

---

<sup>2</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>3</sup> Nombre de périodes pour lesquels vous êtes nommés à titre définitif dans la fonction dans laquelle vous êtes affecté à titre principal (cf. point 3).

**6. AFFECTATION(S) A TITRE COMPLEMENTAIRE (concerne la fonction reprise au point 2)**

Etablissement(s) de votre (vos) affectation(s) complémentaire(s)

Etablissement(s)	niveau	Nombre de périodes pour lequel vous avez la garantie de traitement	Nombre de périodes réellement prestées dans cette affectation

**7. NOMBRE DE PÉRIODE SOLLICITÉES**

Je sollicite l'obtention d'un complément de prestations pour le nombre de périodes suivant : .....

**8. Avez-vous introduit une demande d'un complément de prestation pour une (plusieurs) autre(s) fonction(s) ? Oui - Non**

Si oui, précisez la (les) fonction(s) : .....

Date :

Signature

# ANNEXE : NOMINATION A TITRE DÉFINITIF (cours de religion)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Religion enseignée : \_\_\_\_\_

**Veillez indiquer TOUTES vos nominations dans TOUS LES RÉSEAUX**

(Rem. : "Nbre pér." correspond à la garantie de traitement)

<b>Enseignement primaire</b>			
<b>Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>			
<b>Nomination</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
<b>extension(s) de nomination</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
<b>Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>			
<b>Nomination(s)</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

<b>Enseignement secondaire inférieur</b>			
<b>Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>			
<b>Nomination</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
<b>extension(s) de nomination</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
<b>Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>			
<b>Nomination(s)</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

<b>Enseignement secondaire supérieur</b>			
<b>Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>			
<b>Nomination</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
<b>extension(s) de nomination</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
<b>Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>			
<b>Nomination(s)</b>			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

DATE :

SIGNATURE :

**Date:**

**Signature**